

Règlement particulier du jeu de grattage accessible par Internet de La Française des jeux dénommé « PERLE RARE»
(Applicable à compter du 29 juin 2026)

Article 1
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre de jeux de loterie sur compte de La Française des jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2
Émissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « Jouez 2 € ».

Article 3
Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	20 000 €	60 000 €
3 lots de	1 000 €	3 000 €
5 lots de	100 €	500 €
4 800 lots de	50 €	240 000 €
85 000 lots de	20 €	1 700 000 €
239 650 lots de	10 €	2 396 500 €
600 000 lots de	4 €	2 400 000 €
530 000 lots de	2 €	1 060 000 €
1 459 461 lots formant un total de		7 860 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur une même unité de jeu.

Article 4
Description du jeu

4.1 L'unité de jeu comporte deux zones de jeu réparties comme suit :

- une zone de jeu dénommée « VOS NUMÉROS » composée de dix symboles « perle grise » ;
- et
- une zone de jeu dénommée « NUMÉROS GAGNANTS » composée de cinq symboles « perle blanche » .

4.2 Les éléments inscrits sous la zone cliquable de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » sont des numéros et/ou un symbole « COQUILLAGE », tel que représenté dans les règles du jeu, à l'exclusion de tout autre symbole. A chaque numéro est associé un montant en euros inscrit en chiffre. Le symbole « COQUILLAGE » n'est associé à aucun montant.

Il y a au total dix numéros à découvrir ou neuf numéros et un symbole « COQUILLAGE ».

L'élément inscrit sous chaque symbole « perle grise » de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » est un montant en euros, parmi les montants suivants : 2€, 4€, 10€, 20€, 50€, 100€, 1 000€, 20 000€, à l'exclusion de tout autre montant.

Les éléments inscrits sous la zone cliquable de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » sont cinq numéros.

Les éléments inscrits sous la zone cliquable des deux zones de jeu ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, à l'exclusion de tout autre numéro.

Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

4.3 Le joueur clique sur la zone de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre dix numéros et les sommes en euros associées, ou neuf numéros et les sommes en euros associées et un symbole « COQUILLAGE », conformément à l'article 4.2. Il clique ensuite sur la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » et découvre cinq numéros conformément à l'article 4.2.

4.4. Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un ou plusieurs numéros identiques à un ou plusieurs numéros de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS », le joueur remporte le ou les montants en euros associé(s) au(x) numéro(s) identique(s) découvert(s).

4.5. Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un symbole « COQUILLAGE », il remporte l'ensemble des montants de la ligne horizontale sur laquelle est présent le symbole « COQUILLAGE ».

4.6 Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », plusieurs numéros identiques à des numéros découverts dans la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS », les sommes en euros associées à chacun de ces numéros dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS » s'additionnent pour former un lot unique indivisible correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de toute autre somme.

4.7. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 17 avril 2026,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

V. DANO